

DEC213149DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Rémi EMANS, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141799DR13 du 01/07/2014 portant nomination de M. Rémi EMANS aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M Rémi EMANS, dans l'unité du CNRS UMR5244., à compter du 29/06/2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier le 22/09/2021

Le directeur de l'unité
Christophe GRUNAU

Visa du délégué régional du CNRS

